

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 29

Présents ou représentés : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 19/03/2018

Date d'affichage : 22/03/2018

**de la Commune de COGOLIN**

**Séance du jeudi 29 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

**PRESENTS** : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

**ABSENTS** : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO -

**POUVOIRS** : Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

Le service animation de la ville de Cogolin, en collaboration avec les services animation-jeunesse des communes de Grimaud, Cavalaire, La Croix-Valmer, Gassin et Ramatuelle, organise un raid nature les jeudi 26 et vendredi 27 avril 2018.

La ville de Cogolin engagera quatre équipes maximum de trois compétiteurs âgés de 11 à 17 ans.

Des épreuves physiques seront organisées dans chaque ville.

Le départ est prévu dans la commune de Gassin à « Carruby », le jeudi 26 avril à 9h00 ; l'arrivée aura lieu dans la commune de la Croix-Valmer, le vendredi 27 avril aux alentours de 17h00.

S'agissant des repas, chaque commune ayant présenté une équipe s'engage à prendre à sa charge les repas servis sur les deux jours, soit dans le cadre d'un règlement direct au prestataire, soit dans le cadre d'un remboursement à la commune ayant fait l'avance des frais.

Afin de faire la promotion de cet évènement et avoir une harmonisation

CM 29/03/2018

N° 2018/058

**TARIF RAID ADOLESCENTS INTER COMMUNES 2018 : CHARTE DU CENTR'AIDE 2018**

des participants, des tee-shirts à l'effigie du RAID seront distribués à chaque jeune.

Les enfants seront hébergés pour la nuit dans le gymnase des Blaquières à Grimaud. L'hébergement prévu au gymnase des Blaquières sera surveillé par une société de sécurité. Les frais engagés par cette prestation seront divisés au prorata et supportés par chaque commune participante.

Le coût à la charge des familles s'élèvera à 20 € par enfant ; ce montant comprend l'encadrement, le transport et les repas.

En concertation avec les directions des différents centres, une Charte « Centr'aide 2018 » a été rédigée afin de prévoir les modalités d'organisation de cet évènement. Une déclaration d'organisation d'une manifestation sportive non motorisée sur une voie publique sans classement final des participants a été déposée en Préfecture.

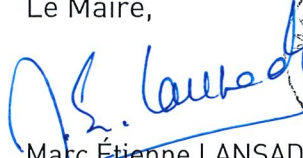
Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'organisation et la tarification de ce séjour.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'accepter l'organisation du RAID ;
- d'approuver les termes de la Charte « Centr'aide 2018 » ;
- de fixer à 20 € par enfant la tarification du raid inter communes ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cet évènement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,

  
Marc Étienne LANSADE

